


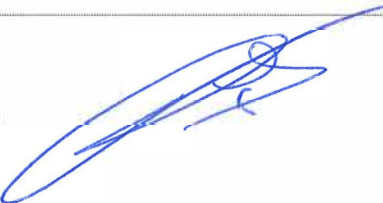

PRISES DE VUES A L'ILL

DIFFUSION PAPIER :

- Original au secrétariat CQSR,
- 1 copie pour le classeur Responsable CQSR.

DIFFUSION MAIL :

- Rédacteur,
- Vérificateur(s),
- Approbateur(s),
- Autres :
  - GSA
  - Chefs de Division et adjoint(s)
  - Chef du SRSE et adjoint(s)
  - SCO
  - Relations publiques
  - CQSR

DATE	23/08/2021	25/08/2021	27/08/2021
NOM	F. KOSKAS	P. RONDARD	J. ESTRADE
VISA			
FONCTION	RÉDACTEUR	VÉRIFICATEUR(S) (voir détails page suivante)	APPROBATEUR(S)

 NEUTRONS FOR SOCIETY	<b>PRISES DE VUES A L'ILL</b>	<b>DIR-24</b>
		<b>Ind. A</b>
		Page 1/4
<b>CQSR</b>		

Détails des signatures vérificateurs

<b>VÉRIFICATEURS</b>			
<b>NOM / FONCTION</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE LA VÉRIFICATION</b>	<b>DATE</b>	<b>VISA</b>

Liste des modifications

<u><b>INDICE</b></u>	<u><b>DATE</b></u>	<u><b>RAISON DE LA MODIFICATION</b></u>	<u><b>PAGE(S)</b></u>
A	19/08/2021	Modification du formulaire de prise de vues + changement de dénomination pour le GSA	§1 Annexe 2

 NEUTRONS FOR SOCIETY	<b>PRISES DE VUES A L'ILL</b>	DIR-24
		Ind. A
DRe		Page 2/4

## 1. OBJET

Les prises de vues (photos et/ou films) sur le site ILL sont soumises à la réglementation suivante :

- **Prises de vues à l'extérieur des bâtiments :**

Compte tenu de l'environnement du site, la prise de vues de l'extérieur des bâtiments est libre. Cependant, toute constatation de prises de vues multiples ou de films sans autorisation préalable doit nous alerter et être signalée à un représentant du *Groupe Sécurité-Accueil*.

- **Prises de vues à l'intérieur des bâtiments :**

La règle générale prévue pour l'extérieur des bâtiments s'applique aux locaux dont les accès ne signalent pas l'interdiction de prises de vues (voir logo en annexe 1).

- **Autorisations particulières de prise de vues :**

Afin de mettre en valeur un instrument, agrémente un rapport, rédiger un appel d'offres, ..., il peut être nécessaire de réaliser localement et pour des raisons précises des prises de vues (photos et/ou films).

Toute prise de photos dans les locaux dont le balisage signale l'interdiction nécessite au préalable :

- D'avoir formellement obtenu l'accord du chef de la Division Réacteur ou de son adjoint, ou, à défaut, du chef du Service Exploitation ou du chef du Groupe *Sécurité-Accueil*, au moyen du formulaire joint en annexe 2 ;
- De présenter, à l'issue des prises de vues, les photos et/ou films réalisés à un représentant du groupe *Sécurité-Accueil* qui pourra demander de supprimer une partie ou la totalité des prises de vues réalisées.

Tout reportage photos et/ou films à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments dont les locaux ne signalent pas aux accès d'interdiction et dont vous avez la nécessité pour des raisons de service, doit être signalé préalablement à vos prises de vues au *chef d'équipe sécurité* (tél. 7776).

Le *chef d'équipe sécurité* signalera, sur son cahier de quart, les informations suivantes :

- Nom,
- Prénom,
- Motif de la prise de vues,
- Bâtiments, niveaux et locaux concernés.

**ANNEXE 1**

**Logo signalant l'interdiction de prises de vues**



ANNEXE 2

Institut Laue-Langevin  
Division Réacteur

Diffusion

- 1 ex. pour la personne autorisée
- 1 ex. pour le chef d'équipe sécurité

**DEMANDE DE PRISE DE VUES**

Nature de la prise de vues :

- Film
- Reportage photos dans des lieux divers
- Photos locales

Motif de la prise de vues :

.....  
.....

Zone(s) de la prise de vues (toutes les zones doivent être précisées pour les films et reportages photos) :

Bâtiment	
Niveau	
Local	

Personne autorisée :

Nom	
Prénom	
Entreprise	

Visa

*Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte aux intérêts ou à l'image de l'ILL. Le bénéficiaire est personnellement responsable tant vis-à-vis de l'ILL que des tiers en cas de non-observation de la présente clause et s'engage donc à garantir l'ILL contre toute action, réclamation ou revendication susceptible d'en découler.*

Personne ILL accompagnant la personne autorisée (si nécessaire) :

Nom	
Prénom	
Service	

Visa

Personne autorisant la prise de vues \*:

Nom	Date	Visa

\* Cette autorisation peut être donnée par le chef de la Division Réacteur ou de son adjoint, ou à défaut par le chef du Service Exploitation ou le chef du Groupe Sécurité-Accueil.